

220C0299
FR0011271600-FS0078

22 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 janvier 2020, la société Bpifrance Investissement¹ (27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex), agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 16 janvier 2020, le seuil de 10% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir individuellement 2 056 318 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 11,19% du capital et 9,94% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société FERMENTALG.

À cette occasion, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) n'a franchi aucun seuil et détient, au 16 janvier 2020, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations³ et Bpifrance Investissement¹, 4 052 901 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 22,06% du capital et 19,59% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations ¹	1 996 583	10,87	1 996 583	9,65
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies)	2 056 318	11,19	2 056 318	9,94
Total EPIC Bpifrance	4 052 901	22,06	4 052 901	19,59

¹ Contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 18 369 699 actions représentant 20 692 024 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.